



Garantie décennale sur installation d'eau potable

Par **tourre**, le **26/08/2010** à **16:51**

Bonjour,

Suite à plusieurs fuites consécutives sur ma conduite d'eau potable après compteur (mis en service et facturé en 2001) ai je des recours auprès de mon installateur pour faire marcher la garantie décennale afin qu'il me répare ou me refasse l'installation.

Pour information le compteur est à 100 m de la maison et c'est sur cette partie de l'installation qu'interviennent à chaque fois ces fuites!!!!

Merci d'avance

Mme TOURRE